

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Applicables à compter du 03/05/2022**

### **Clause n° 1 : Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société BRASSERIE FAYE et de son client dans le cadre de la vente des marchandises proposées par le vendeur.

Toute acceptation du devis/bon de commande en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

### **Clause n° 2 : Prix**

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société BRASSERIE FAYE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### **Clause n° 3 : Rabais et ristournes**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société BRASSERIE FAYE serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

### **Clause n° 4 : Escompte**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### **Clause n° 5 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;

- soit par carte bancaire ;
- soit par virement bancaire ;
- soit en espèces

Les règlements seront effectués aux conditions stipulées sur le devis ou la facture.

## **Clause n° 6 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société BRASSERIE FAYE une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

## **Clause n° 7 : Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société BRASSERIE FAYE.

## **Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété**

La société BRASSERIE FAYE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société BRASSERIE FAYE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

## **Clause n° 9 : Livraison**

La livraison est effectuée par la remise directe de la marchandise à l'acheteur .

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

## Clause n° 10 : Conditions de retour

En cas de problème sur un produit, la BRASSERIE FAYE se réserve le droit de faire une analyse en laboratoire sur les échantillons du lot concerné avant toute reprise, remboursement ou remplacement.

Si l'analyse ne révèle aucun problème sur le produit, tous les frais de celle-ci reviendront à l'acheteur et aucune reprise, remboursement ou remplacement de la marchandise ne seront effectués.

Si l'analyse révèle un problème sur le produit, la BRASSERIE FAYE s'engage à prendre en charge les frais de celle-ci et, en accord avec l'acheteur, de procéder à la reprise, le remboursement ou le remplacement de la marchandise.

## Clause n° 11 : Force majeure

La responsabilité de la société BRASSERIE FAYE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## Clause n° 12 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Chambéry.

Fait à

le

Signature du client

Signature de la société BRASSERIE FAYE

**Brasserie FAYE**  
SARL au capital de 5000 €  
Place des Capucins - 73800 Montmélian  
SIRET 904 081 965 00017 - APE 1105 Z  
Email : [contact@brasseriefaye.fr](mailto:contact@brasseriefaye.fr)